LSAP

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
Entrée le :
05 AOUT 2019
1023

Monsieur Fernand Etgen
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 5 août 2019

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 83 de notre Règlement interne, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre de l'Economie.

Selon les informations publiées par EUROSTAT, l'office des statistiques de l'Union européenne, le Luxembourg serait, derrière le Danemark, le deuxième pays le plus cher en matière de produits alimentaires.

- J'aimerais savoir si Monsieur le Ministre peut confirmer ces données ?
- Quels sont le cas échéant les raisons principales de ces écarts ?
- Quels sont les produits qui contribuent à cette situation et quels sont les groupes de produits qui sont plus avantageux au Luxembourg ?

Veuillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mon profond respect.

Mars Di Bartolomeo
Député

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Christian Alff
Service des séances plénières et secrétariat général
Tél : 466.966.223
Fax : 466.966.210
e-mail : calff@chd.lu

Monsieur Marc Hansen
Ministre aux Relations avec le Parlement
Luxembourg

Luxembourg, le 06 août 2019

Objet : Question parlementaire n° 1023 du 05.08.2019 de Monsieur le Député Mars Di Bartolomeo - Prix des produits alimentaires

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer par la présente la question parlementaire sous objet.

Je vous prie de bien vouloir me faire parvenir la réponse du Gouvernement dans le délai d'un mois afin que je puisse la faire publier avec la question au compte rendu.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Pour le Président,

Henri Kox
Vice-Président de la Chambre des Députés